

Objet : Adhésion à Labo Cités pour l'année 2025

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n°02 du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2024 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité de renouveler l'adhésion aux associations dont la Communauté d'Agglomération est membre,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 23 septembre 2021 approuvant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Arlysère à Labo Cités,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à Labo Cités pour l'année 2025,

DECIDE

Article 1 : L'adhésion de la Communauté d'Agglomération Arlysère à Labo Cités, domiciliée 4 rue de Narvik, 69008 LYON, est renouvelée pour l'année 2025.

Article 2 : Le montant de la cotisation, fixé à 1 905,57 €, sera versé à Labo Cités.
(63 519 habitants x 0,03 = 1 905,57 €)

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 16 janvier 2025

Le Président,
Franck LOMBARD

